

FONDS D'AIDE AUX COLLEGIENS CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE

Le Conseil Départemental de l'Allier peut attribuer pour l'année scolaire 2024-2025 sous certaines conditions aux élèves de niveau collège, domiciliés dans le département, un Fonds d'Aide aux Collégiens.

Les familles dont les enfants sont scolarisés en collège, au lycée pour les 4^{èmes} et 3^{èmes} Pré Pro ou en Maison Familiale et Rurale, peuvent y prétendre, sous certaines conditions précisées ci-dessous.

Vous pouvez bénéficier du Fonds d'aide aux collégiens prévu par le Conseil Départemental de l'Allier si vous respectez à la fois les 4 conditions suivantes :

- 1 - Vous **résidez dans l'Allier**,
- 2 - Votre enfant est inscrit en **6^e, 5^e, 4^e ou 3^e** pour l'année scolaire 2024-2025,
- 3 - Votre enfant est inscrit « **demi-pensionnaire** » ou « **interne** » dans son établissement scolaire,
- 4 - Votre **quotient familial 2024 sur les revenus 2023 est inférieur ou égal à 6 000,00€** : quotient familial = revenu fiscal de référence ÷ nombre de parts fiscales,

Si vous répondez aux 4 critères cités ci-dessus, veuillez retourner votre dossier **au secrétariat ou à l'intendance de l'établissement qui le transmet aux services du Département au plus tard le 29 novembre 2024.**

LES DOSSIERS NE REpondant PAS A L'ENSEMBLE DE CES CRITERES SERONT CLASSES SANS
SUITE

(Aucun courrier ne sera envoyé à la famille pour l'en informer)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au Conseil Départemental -
Direction de l'Education et de la Jeunesse au 04.70.35.72.85.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2024
 IMPÔT SUR LES REVENUS
 de l'année 2023

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIP VICHY
 SAOUL DE SOULLE
 RUE DE LA POSTE
 03307 CUSSET CEDEX

e.co.pli 62 SCCE G 29.08.13 CI0202



M 3041019613 0000 ■ 2 0028
 OU #ME

3041019613 0000

Revenu fiscal de référence

Vos références

Pour accéder à votre espace personnel

Numéro fiscal :

Déclarant 1 :

Déclarant 2 :

Numéro de télédéclarant : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence :

Référence de l'avis :

Adresse d'imposition au 01/01/ :

03

Numéro FIF :

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

Somme remboursée :

0 €

- Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- Par téléphone : Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0610 Impôts (0610.46.76.87)*. Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

Sur place :

Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, et effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRES CANNAT

AV/DE LA RUE BP 43 03800 CANNAT

Tél : 04 70 90 02 36 Courriel : 0033022@ddfp.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous LAJ:8H30/12H-13H/16H-V:6H30/12H

- sur le montant de votre impôt :

SIP VICHY SAOUL DE SOULLE 8 RUE DU BIEF

03307 CUSSET CEDEX

Tél : 04 70 30 65 41 Courriel : avis.vichy@ddfp.finances.gouv.fr

Accueil du public : TLJ SAUF SAMEDI 8H45/12H ET 13H30/16H15 OU SUR RDV

* l'accès d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur

Déclar.1	Déclar.2	Total
Détail des revenus		
Total des salaires et assimilés (2)		
Déduction 10% ou frais réels		
Déduction minimale		
Salaires, pensions, rentes nets		
Revenu brut global		
Revenu imposable		0
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)		
REDUCTION D'IMPOT (15)	Montant retenu	Montant réduction
Forfait scolarité: Nombre d'enfants		
Montant de la réduction d'impôt	0	0
Total des réductions d'impôt (20)		0
Impôt sur le revenu net avant corrections		
Impôt total avant crédits d'impôt		0
PRIME POUR L'EMPLOI (23)	Déclar.1 Déclar.2	
Revenus déclarés - activité salariée		
Activité salariée, temps plein		
Majoration Couple mono-actif		
Majorations personnes à charge		
Total de la prime pour le foyer		
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (VOIR NOTICE) EST DE		
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu		
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence (25)		
Revenus exonérés	Déclar.1	
Revenus supplémentaires	Déclarées	
Revenus supplémentaires	Nettes	

Nombre de parts fiscales

Revenu imposable: 0 €
 Revenu fiscal de référence: 0 €
 Revenu net: 0 €
 Impôt: 0 €
 Montant à payer: 0 €